

Règlement du jeu-concours « Naviguez sur la toile »

Article 1 : Organisation du jeu

La société : J.Richard Paysage – SA au capital de 550 960 Euros – RCS Orléans
392 003 513 00018.

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu intitulé « Naviguez sur la toile », dans le cadre des deux jardins éphémères réalisés par le groupement O'Voile dans le centre-ville orléanais.

Ci-après dénommé « le jeu-concours ».

Article 2 : Objet du jeu-concours

Le jeu-concours qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à prendre un selfie ou une photographie de groupe dans le jardin O'Voile (Place du Petit Puits – 45000 ORLEANS) ou dans le jardin O'TOILE (Rue de l'Empereur – 45000 ORLEANS), jardins réalisés par le groupement O'Voile. La photographie devra à la suite être publiée sur la page Facebook « O'Voile » : www.facebook.com/o.voile/, en étant « publique ».

Dans le cadre du jeu-concours, le participant qui obtiendra le plus grand nombre de like ou de réactions sur sa photographie publiée sur la page Facebook du groupement O'Voile, parmi les participants, sera désigné gagnant.

Ci-après « les participants »

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le jeu-concours se déroule du 29 août au 20 octobre inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au jeu-concours, toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu-concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au jeu-concours sera considérée comme non valide si :

- > Le participant n'a pas posté sa photographie sur la page Facebook « O'Voile »,
- > Le participant n'a pas publié sa photographie visible par tout le monde,
- > Le participant n'a pas pris sa photographie dans l'un des jardins réalisés par le groupement O'Voile,
- > Le participant a pris une photographie déplacée (l'organisateur sera juge de cette caractéristique).

L'organisateur se réserve le droit de retirer du jeu-concours tout participant qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné après le 20 octobre, date de clôture du jeu-concours par le Groupe J.Richard. Le participant ayant remporté le plus de like ou de réactions sur sa photographie publiée en visible par « tout le monde » sur la page Facebook du groupement O'Voile sera désigné gagnant du jeu-concours.

En cas d'égalité, un tirage au sort désignera le gagnant.

Article 6 : Désignation du lot

Le lot est l'impression sur une toile Jet Tex au format 50x70 cm, de la photographie du gagnant.

Article 7 : Information ou publication du nom du gagnant

Le gagnant sera informé par le biais de la page Facebook du groupement O'Voile.

Article 8 : Remise ou retrait du lot

Après publication des résultats, le gagnant devra prendre contact avec l'organisateur du jeu-concours.

Pour obtenir son lot, le gagnant sera tenu de fournir la photographie originale en bonne qualité, permettant de réaliser l'impression de la photo à l'adresse électronique suivante c.thevardhurbault@jrichard-paysage.fr.

Après réception des données, le gagnant pourra retirer son lot au sein de l'entreprise J.Richard Paysage ou le lot pourra lui être envoyé par voie postale.

Si le gagnant est injoignable et ne répond pas aux sollicitations de l'organisateur, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement l'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'un imprévu.

Lot non retiré :

Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, marque, dénomination sociale et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution du gain.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les informations à caractère personnel sont traitées par l'organisateur à des fins d'organisation et de gestion du jeu-concours.

Ces informations sont strictement nécessaires à l'exécution du jeu-concours auquel les participants prennent part. Conformément à la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, les participants disposent de différents droits, dont un droit d'accès, de rectification de suppression et d'opposition au traitement de leurs données.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse J.Richard Paysage – 43, rue Corne de Cerf – 45100 ORLEANS.

Article 11 : Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du jeu-concours est de désigner le gagnant, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et à la désignation du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : J.Richard Paysage – 43, rue Corne de Cerf – 45100 ORLEANS.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu-concours.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu-concours à l'adresse suivante www.facebook.com/o.voile/.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à c.thevardhurbault@jrichard-paysage.fr ou par courrier à l'adresse suivante J.Richard Paysage – 43, rue Corne de Cerf – 45100 ORLEANS.